

CHARTRE INTERNET

pour l'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias
au sein du Lycée Professionnel HEINLEX

Préambule :

Cette charte propose des règles d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias qui déterminent les droits et devoirs de l'utilisateur et du lycée fournisseur du service. Elle rappelle l'existence de nombreuses règles de droit susceptibles d'être concernées par l'utilisation des différents services. Le texte complet de la charte peut être consulté sur le site du Ministère de l'Education Nationale : <http://www.educnet.education.fr>

Les signataires de la charte :

Cette charte est signée entre le Lycée Heinx – Saint Nazaire représenté par Mme VAILLANT, Proviseure, d'une part, et l'élève et, le cas échéant, les parents de l'élève, d'autre part.

La législation en vigueur :

Outre atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale (dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale), sont également interdits et les cas échéant sanctionnés par la voie pénale :

- Le non-respect de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits.
- Les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie des sauvegardes)
- La contrefaçon

Du bon usage des services proposés :

Le réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale. La consultation des sites faisant l'apologie des crimes, de racisme, de négationnisme, de vision dégradante de la personne humaine et d'une manière générale de tout site ne respectant pas la législation est interdite.

Contrôle du bon usage de l'Internet :

Le lycée se réserve le droit de contrôler les sites visités par les élèves pour éviter des consultations illicites ou interdites aux mineurs et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme à la charte.

Le lycée exerce un droit de contrôle sur les pages web hébergées sur son serveur et de suspension de l'hébergement de ces pages en cas d'infraction avérée.

Le lycée peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services, il se réserve le droit de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du service.

Production de documents :

En matière d'utilisation de documents venant du service, la législation doit être connue et respectée :

- Respect de la loi sur les informations nominatives
- Respect de la neutralité et de la laïcité
- Le nom de famille et l'image des élèves ne doivent pas apparaître sur les pages web sans l'accord des familles
- Respect du code sur la propriété intellectuelle
- Toute forme de provocation, de haine et d'apologie de crime est interdite

En cas de production de documents sur Internet, ceux-ci doivent être libres de droit ou produits avec l'autorisation de leurs auteurs en mentionnant leur source

Engagements de l'utilisateur :

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique ou éducatif tel qu'il est écrit dans la charte. En particulier il s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur
- A ne pas utiliser de programmes nuisibles ou qui pourraient saturer ou endommager le réseau
- A ne pas modifier la configuration des machines
- A ne pas effectuer de téléchargements illégaux ou copier des logiciels protégés
- A ne pas lire, copier ou détruire d'autres fichiers...

Le signataire accepte que le lycée dispose des informations nécessaires pour le fonctionnement du service et qu'il en interdise l'accès en cas d'utilisation non conforme avec les éléments contenus dans la charte.

Sanctions :

Cette charte ne se substitue pas au règlement intérieur du lycée mais le non-respect des principes rappelés dans les différents paragraphes pourra se traduire par l'impossibilité faite au signataire d'accéder à Internet et par l'application des sanctions prévues au Règlement Intérieur ou par la demande de poursuites pénales.

Catherine VAILLANT
Proviseure

NOM : PRÉNOM :

J'ai pris connaissance de la Charte Internet du Lycée Heinx et je m'engage à la respecter

Le

Signature: